

PROVINCE DE QUÉBEC

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil d'administration (CA) du Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) tenue le 2 décembre 2025 à 19 h, à la salle des 92 résolutions au 1220, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS :

- M. Salvatore Mancini, membre parent, président
- M. Éric Capuano, membre parent, vice-président
- M. Pierre Chaloux, membre de la communauté — expertise financière, comptable ou gestion des ressources financières ou matérielles
- Mme Alexandra Coulombe, membre parent
- Mme Julie Dépôt, membre parent
- Mme Cindy Dubuc, membre du personnel d'encadrement
- M. Stéphane Lacroix, membre du personnel enseignant
- M. Jean-François Lortie, membre de la communauté — personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
- Mme Maryse Noël, membre du personnel — direction d'établissement
- M. Benoit Rouleau, membre de la communauté — issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
- Mme Julie Syratt, membre du personnel professionnel non enseignant
- Mme Marie-Ève Turcotte, membre parent

ABSENCES :

- Mme Valéry Colas, membre de la communauté — issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
- Mme Martine Lizotte, membre du personnel de soutien
- Mme Marie-Michèle Mercier, membre du personnel d'encadrement sans droit de vote
- M. Félix Pelletier, membre de la communauté — âgé de 18 à 35 ans

PARTICIPE :

- Mme Nathalie Mc Duff, directrice générale par intérim

ASSISTENT :

- Mme Caroline Brousseau, directrice générale adjointe
- Mme Annie De Noury, directrice générale adjointe

- Mme Julie-Anne Lamoureux, directrice adjointe du Service du Secrétariat général et des communications
- Mme Annick Loiselle, secrétaire générale et directrice du Service du Secrétariat général et des communications
- M. Dominique Gagnon, directeur du Service des ressources humaines
- Mme Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire
- M. Yves Debigaré, directeur du Service des ressources informatiques
- Mme Marie-Andrée Thibault, directrice du Service des ressources financières

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Salvatore Mancini, président, ayant constaté le quorum, ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET MOT DU PRESIDENT

L'ordre du jour est adopté, tel que présenté.

3. DÉNONCIATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les membres du CA sont assujettis au *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* (chapitre I-13.3, r. 7.02).

Un rappel de cette obligation est fait au début de chaque séance du CA, invitant les membres du CA à dénoncer toute situation de conflits d'intérêts.

Lors de la séance publique du 2 décembre 2025, aucune dénonciation de situation de conflits d'intérêts n'est effectuée.

4. RÉSOLUTIONS EN BLOC

4.1 Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2025

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 septembre 2025 est approuvé tel que rédigé.

4.2 Approbation des taxes scolaires dues

L'article 339 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) stipule que « le directeur général prépare un état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires ».

Selon l'article 340 de la *Loi sur l'instruction publique*, cet état doit être soumis au CA pour approbation.

Les dispositions du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, articles 1022 et suivants), de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19, articles 511 et suivants) et l'article 341 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoient que les informations contenues dans cet état peuvent être transmises aux organismes concernés aux fins de la vente des immeubles.

Certains contribuables n'ont pas acquitté en totalité leurs comptes de taxes scolaires et les démarches de perception entreprises par le CSSP sont demeurées infructueuses.

Le CSSP transmettra aux municipalités, villes ou municipalités régionales de comté les informations des immeubles pouvant faire l'objet d'une vente sur leur territoire respectif.

CA-020-12-25 Il est proposé :

Que l'état en date du 6 novembre 2025 des taxes scolaires dues sur des immeubles susceptibles d'être mis en vente pour défaut de paiement de la taxe scolaire soit approuvé tel que déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. SUIVI AUX DERNIÈRES SÉANCES

Néant.

6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ADRESSÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Salvatore Mancini, président, résume le contenu d'une correspondance qu'il a reçu de la part de Mme Caroline Gervais, Protectrice régionale de l'élève, concernant son Rapport annuel d'activités 2024-2025, qu'elle viendra présenter lors de la prochaine séance publique du CA.

7. PAROLE AU PUBLIC

M. Salvatore Mancini, président, explique les règles applicables à la période de Parole au public et invite les personnes présentes à présenter leurs questions.

Un membre du public s'adresse au CA afin de demander si la décision relative à l'occupation du Pavillon Marie-Victorin par les élèves et les membres du personnel de l'École secondaire le Carrefour pour l'année scolaire 2027-2028 sera une décision qui relèvera du CA. Mme Nathalie Mc Duff le confirme et indique que cette décision devrait être prise un peu plus tôt l'an prochain.

Deux membres du public s'adressent au CA afin de demander que le plan de répartition pour la nouvelle école primaire de Boucherville soit adopté en considérant une proposition reçue lors de la soirée de consultation publique du 15 octobre 2025, soit d'ajouter à la proposition initiale les rues suivantes :

- de Reims
- de Provence
- de Bourgogne
- de Gascogne (au complet)
- de Picardie (au complet)

Mme Mc Duff confirme que l'avis exprimé par les parents a été pris en compte par le CSSP dans le cadre de la recommandation présentée au CA.

D'autres membres du public sont présents dans la salle et sont invités par M. Mancini à s'adresser au CA. Ils indiquent ne pas souhaiter prendre la parole.

8. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Lors de chaque séance du CA, la directrice générale intérimaire présente un état de situation relatif au cheminement des priorités annuelles du CSSP.

En s'appuyant sur le PowerBI reflétant le cheminement des priorités annuelles, auquel ont accès les membres du CA, la directrice générale intérimaire explique l'état d'avancement des priorités annuelles du CSSP et répond aux questions des membres du CA.

9. RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS

Les responsables de chaque comité présentent un bref résumé des sujets abordés lors des rencontres tenues depuis la dernière séance du CA.

Il est à noter qu'il n'y a pas eu de rencontre du Comité des ressources humaines du CA depuis la dernière séance publique.

10. POINTS DE DÉCISIONS

Service de l'organisation scolaire

10.1 Révision des plans de répartition des écoles primaires de Boucherville

Mme Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire (SOS), présente ce point.

Au printemps 2021, le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) accordait au CSSP le financement pour la construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur de Boucherville afin de répondre à un besoin d'espace.

Cette huitième école primaire dans le secteur sera constituée de 4 locaux pour le préscolaire (4 et 5 ans), de 12 locaux pour le primaire, d'une salle polyvalente ainsi que d'un gymnase double (2 plateaux). Cette école accueillera des élèves dès la prochaine année scolaire et il est nécessaire d'identifier les rues qui y seront associées.

Pour ce faire, il faut réviser le plan de répartition des écoles primaires du secteur. Le plan de répartition attribue à chaque école une portion du territoire du CSSP. Chaque école se voit donc attribuer un territoire distinct qui comprend un ensemble de rues déterminées. L'école en question devient l'école de secteur pour les élèves qui habitent ces rues.

En vue de réaliser cette révision et proposer des scénarios de nouveau plan de répartition, le CSSP a consulté et rencontré plusieurs instances, dont les directions, des membres des conseils d'établissements des écoles du secteur, des employés des services administratifs, le personnel administratif de la ville de Boucherville, les membres du comité de parents ainsi que le personnel de l'école primaire Paul VI, et ce entre les mois de juin et octobre 2025.

Plusieurs particularités propres au secteur de Boucherville étaient aussi à considérer, notamment l'emplacement des écoles. Quatre écoles se trouvent d'un côté de la route 132, soit du côté du fleuve, là où seulement 25 % des élèves demeurent. Les quatre autres écoles, incluant la nouvelle école primaire de Boucherville, sont de l'autre côté de la route 132 où la majorité des élèves résident. Plusieurs élèves sont ainsi transportés vers leur école secteur et le demeureront.

D'autres particularités devaient également être prises en compte :

- Des classes modulaires temporaires sont installées aux écoles Pierre-Boucher et les Jeunes-Découvreurs;
- La reconstruction et l'agrandissement en cours de l'école Louis-H-Lafontaine avec une fin des travaux en janvier 2027;
- La capacité d'accueil de la nouvelle école qui n'est pas suffisamment grande pour accueillir l'ensemble des élèves à proximité de celle-ci.

En considérant tous ces éléments, trois scénarios ont été élaborés et soumis à la consultation auprès de l'ensemble des parents des élèves du secteur.

Scénario 1

- Diminution du morcellement;
- Maintien des classes modulaires à l'école Les Jeunes Découvreurs;
- Retrait des classes modulaires à l'école Pierre-Boucher;
- Maintien des groupes EHDAA aux écoles Père-Marquette et Les Jeunes Découvreurs;
- 341 élèves concernés par un changement d'école en 2026-2027;
- Stabilité pour 84 % des élèves.

Scénario 2

- Changement d'école uniquement pour les élèves associés à la nouvelle école;
- Stabilité pour une majorité des élèves;
- Maintien des classes modulaires à l'école Les Jeunes Découvreurs;
- Retrait des classes modulaires à l'école Pierre-Boucher;
- Maintien des groupes EHDAA aux écoles Père-Marquette et Les Jeunes Découvreurs;
- 246 élèves concernés par un changement d'école en 2026-2027;
- Stabilité pour 88 % des élèves.

Scénario 3

- Mise en place sur 2 ans :
 - An 1, changement d'école pour les élèves associés à la nouvelle école;
 - An 2, le bâtiment abritant actuellement l'école Paul-VI serait utilisé comme école transitoire;
 - Les élèves fréquentant l'école Paul-VI en 2026-2027 seraient répartis dans les écoles Pierre-Boucher et Louis-H.-Lafontaine à partir de 2027-2028.
 - Le bâtiment laissé vacant à la suite de la fermeture temporaire de l'école Paul-VI accueillerait le temps d'une année scolaire les élèves et l'équipe école d'une autre école pendant que celle-ci subit des travaux de rénovation d'envergure. Le concept d'école transitoire permet de planifier des travaux dans les écoles primaires de la ville au cours des prochaines années et ainsi mettre à niveau le parc immobilier, et ce, sans déranger les activités d'apprentissage.
- Maintien des modulaires aux écoles Les Jeunes Découvreurs et Pierre-Boucher;
- Maintien des groupes EHDAA aux écoles Père-Marquette et Les Jeunes Découvreurs;
- 246 élèves concernés par un changement d'école en 2026-2027 (stabilité pour 88,3 % des élèves);
- 253 élèves concernés par un changement d'école en 2027-2028 (stabilité pour 88,41 % des élèves).

Une soirée de consultation auprès des parents a eu lieu à l'école les Jeunes Découvreurs le 15 octobre 2025, animée par l'Institut du Nouveau Monde (INM). Cette soirée était également accessible en webdiffusion, sur la page Facebook du CSSP.

Au cours des jours suivants, un questionnaire a aussi été transmis par courriel à l'ensemble des parents des écoles primaires du secteur de Boucherville.

Le CSSP a procédé à la compilation des commentaires reçus. Quelques éléments sont majoritairement ressortis.

Le scénario 1 est celui ayant suscité le moins d'intérêt dans l'ensemble de la démarche de consultation. Ce scénario prévoit une meilleure répartition des élèves entre les écoles, mais nécessite un changement d'école pour un plus grand nombre d'élèves. C'est ce dernier élément qui semble avoir freiné les parents. Bon nombre d'entre eux ont insisté durant la démarche de consultation sur l'importance d'assurer le plus possible une stabilité pour les élèves.

Le scénario 2 est le plus favorisé justement, car il privilégie la stabilité des élèves. La stabilité est le facteur principal qui a donc guidé la réflexion du CSSP. Tout en étant le scénario plus favorisé, les parents demandent d'ajouter au plan de répartition proposé pour la nouvelle école les rues de Reims, de Provence, de Bourgogne ainsi que les portions non prévues des rues de Gascogne et de Picardie afin d'éviter une zone de morcellement dans le quartier. En ajoutant ces rues, la nouvelle école sera rapidement à pleine capacité et des surplus d'élèves sont à envisager. Si un surplus d'élèves s'avère, le CSSP utilisera dans un premier temps des locaux destinés à d'autres vocations pour les transformer en salles de classe afin de pouvoir maintenir le maximum d'élèves à l'école secteur. Malgré ceci, des transferts d'école pourraient s'avérer nécessaires.

Le scénario 3 a suscité beaucoup de discussions. D'une part, les parents ont accueilli favorablement l'objectif de mettre à niveau le parc immobilier des écoles primaires de la ville de Boucherville. Par contre, les parents ont émis des préoccupations liées à plusieurs éléments du projet comme la nécessité de fermer une école temporairement, la durée des rénovations, la hauteur des budgets disponibles annuellement, les garanties d'exécution des travaux, les problématiques pouvant être rencontrées, etc. Pour aller de l'avant avec cette idée, les parents souhaitaient des garanties impossibles à donner.

À la lumière des éléments énumérés ci-dessus et de l'ensemble des commentaires reçus, c'est le facteur de stabilité, qui ressort davantage du processus de consultation publique, qui a guidé la recommandation qui est formulée au CA par le CSSP.

Les membres du CA s'expriment, notamment quant à leur inquiétude à l'effet que si certaines rues actuellement associées à l'école Louis-H.-Lafontaine ne sont pas retirées du plan de répartition visé par le scénario 2 modifié, des enjeux d'espaces pourraient être anticipés à court terme et des locaux de la nouvelle école pourraient ne pas être utilisés pour leur vocation initiale. Par ailleurs, il est exprimé qu'il est dommage que le scénario 3 n'ait pas été accueilli plus favorablement par la population consultée puisque ce scénario aurait pu représenter une belle opportunité d'effectuer des travaux dans les écoles de Boucherville sans présence d'élèves et de membres du personnel dans ces écoles.

Mme Marie-Ève Turcotte propose un amendement à la recommandation du CSSP visant à adopter le scénario 2 tel que modifié. L'amendement proposé vise à adopter le scénario 2 modifié tout en maintenant le plan de répartition actuel pour l'école Louis-H.-Lafontaine, autrement dit, que certaines rues déjà associées à cette école, identifiées en jaune sur la carte représentant le plan de répartition actuel, demeurent associées à l'école Louis-H.-Lafontaine et ne soient pas associées à la nouvelle école primaire.

Mme Gazzé explique que cet amendement n'est pas recommandé par le CSSP puisqu'il s'agit d'une proposition qui n'est pas ressortie du processus de consultation publique et que par ailleurs, le risque que des enjeux d'espaces soient vécus à court terme si le scénario 2 modifié est adopté tel que présenté par le CSSP est un risque qui demeure faible.

Mme Mc Duff ajoute que non seulement cette proposition n'est pas ressortie du processus de consultation publique, mais qu'au contraire, certains parents d'élèves actuellement associés à l'école Louis-H.-Lafontaine ont nommé être satisfaits que leurs enfants soient désormais associés à la nouvelle école. Quant au scénario 3, elle convient qu'il s'agissait effectivement d'une belle opportunité de réaliser des travaux dans différentes écoles de Boucherville, mais que ce scénario, présenté avec transparence et avec la même objectivité que les autres scénarios, n'a pas été retenu en consultation publique. Elle conclut en nommant qu'il est essentiel d'écouter la population quand des consultations publiques sont menées et que c'est l'importance de maintenir un lien de confiance avec la population qui a guidé le CSSP dans le choix de la recommandation présentée au CA.

La proposition d'amendement soumise par Mme Turcotte se formule ainsi :

De mettre en place le scénario 2 modifié et d'appliquer les mesures transitoires prévues à l'article 7.8 de la *Politique relative à l'admission et l'inscription des élèves*.

- Établir le plan de répartition pour la nouvelle école primaire de Boucherville en ajoutant à la proposition initiale les rues suivantes :
 - de Reims
 - de Provence
 - de Bourgogne
 - de Gascogne (au complet)
 - de Picardie (au complet)
- Retirer les classes modulaires à l'école Pierre-Boucher;
- Laisser les classes modulaires à l'école les Jeunes-Découvreurs et ainsi conserver le plan de répartition actuel de l'école ;
- Conserver les plans de répartitions actuels des écoles Antoine-Girouard, Pierre-Boucher et de la Broquerie.

Au courant du mois de janvier, et ce, avant la période officielle d'inscription, les parents des élèves visés par une mesure transitoire recevront une lettre leur expliquant les choix qu'ils peuvent faire pour leur enfant.

Le tout, en maintenant le plan de répartition actuel pour l'école Louis-H.-Lafontaine, autrement dit, que certaines rues associées à cette école, identifiées en jaune sur la carte représentant le plan de répartition actuel, demeurent associées à l'école Louis-H.-Lafontaine et ne soient pas associés à la nouvelle école primaire.

CA-021-12-25

Sur la proposition d'amendement formulée par Mme Turcotte, il est proposé par M. Mancini de procéder par vote secret, le tout, sans débat et à main levée :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme Julie-Anne Lamoureux et M. Yves Debigaré, n'ayant pas droit de vote, sont nommés par les membres du CA pour agir à titre de scrutateurs.

CA-022-12-25

Il est proposé :

De mettre en place le scénario 2 modifié et d'appliquer les mesures transitoires prévues à l'article 7.8 de la *Politique relative à l'admission et l'inscription des élèves*.

- Établir le plan de répartition pour la nouvelle école primaire de Boucherville en ajoutant à la proposition initiale les rues suivantes :
 - de Reims
 - de Provence
 - de Bourgogne
 - de Gascogne (au complet)
 - de Picardie (au complet)
- Retirer les classes modulaires à l'école Pierre-Boucher;
- Laisser les classes modulaires à l'école les Jeunes-Découvreurs et ainsi conserver le plan de répartition actuel de l'école;
- Conserver les plans de répartitions actuels des écoles Antoine-Girouard, Pierre Boucher et de la Broquerie.

Au courant du mois de janvier, et ce, avant la période officielle d'inscription, les parents des élèves visés par une mesure transitoire recevront une lettre leur expliquant les choix qu'ils peuvent faire pour leur enfant.

Le tout, en maintenant le plan de répartition actuel pour l'école Louis-H.-Lafontaine, autrement dit, que certaines rues associées à cette école, identifiées en jaune sur la carte représentant le plan de répartition actuel, demeurent associées à l'école Louis-H.-Lafontaine et ne soient pas associés à la nouvelle école primaire.

Mme Lamoureux et M. Debigaré distribuent les bulletins de vote, les récupèrent et sortent de la salle afin d'en faire le décompte. Le résultat est ensuite partagé à la secrétaire générale, qui en informe le président.

- **Votent pour : 4**
- **Votent contre : 8**
- **S'abstinent : 0**

La proposition d'amendement est rejetée à la majorité des voix exprimées.

CA-023-12-25

Sur la proposition principale telle que recommandée par le CSSP, il est proposé par M. Mancini de procéder par vote secret, le tout, sans débat et à main levée :

- **Votent pour : 8**
- **Votent contre : 2**
- **S'abstiennent : 2**

La proposition de procéder par vote secret sur la proposition principale telle que recommandée par le CSSP est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Mme Lamoureux et M. Debigaré, n'ayant pas droit de vote, sont nommés par les membres du CA pour agir à titre de scrutateurs.

CA-024-12-25

Il est proposé :

De mettre en place le scénario 2 modifié et d'appliquer les mesures transitoires prévues à l'article 7.8 de la Politique relative à l'admission et l'inscription des élèves.

- Établir le plan de répartition pour la nouvelle école primaire de Boucherville en ajoutant à la proposition initiale les rues suivantes :
 - de Reims
 - de Provence
 - de Bourgogne
 - de Gascogne (au complet)
 - de Picardie (au complet)
- Retirer les classes modulaires à l'école Pierre-Boucher;
- Laisser les classes modulaires à l'école les Jeunes-Découvreurs et ainsi conserver le plan de répartition actuel de l'école;
- Conserver les plans de répartitions actuels des écoles Antoine-Girouard, Pierre Boucher et de la Broquerie.

Au courant du mois de janvier, et ce, avant la période officielle d'inscription, les parents des élèves visés par une mesure transitoire recevront une lettre leur expliquant les choix qu'ils peuvent faire pour leur enfant.

Mme Julie-Anne Lamoureux et M. Yves Debigaré distribuent les bulletins de vote, les récupèrent et sortent de la salle afin d'en faire le décompte. Le résultat est ensuite partagé à la secrétaire générale, qui en informe le président.

- **Votent pour : 9**
- **Votent contre : 2**
- **S'abstient : 1**

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Mme Marie-Ève Turcotte demande d'inscrire sa dissidence au procès-verbal.

10.2 Décision sur l'occupation du Pavillon Marie-Victorin pour les élèves du Carrefour en 2026-2027

Mme Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, présente ce point.

En 2024, les membres du CA ont entériné la décision d'associer le bâtiment Marie-Victorin présentement utilisé par la formation générale des adultes à l'école secondaire le Carrefour (Résolution CA-038-04-24). Cette décision a été prise afin de répondre aux enjeux d'espaces futurs identifiés pour cette école, et ce en attendant l'ajout d'une nouvelle école secondaire dans le secteur. Le bâtiment Marie-Victorin devait être utilisé pour la scolarisation des élèves de 1^{re} secondaire alors que les élèves de la 2^e à la 5^e année du secondaire devaient être scolarisés dans le bâtiment principal.

Les membres de l'équipe-école demandent de demeurer dans un seul bâtiment tant qu'il est possible de le faire.

Le SOS, en collaboration avec la direction de l'établissement, a procédé à l'analyse des prévisions d'effectifs scolaires et des besoins en locaux-classes. Six classes modulaires sont maintenues afin d'augmenter la capacité d'accueil de l'école. De plus, les travaux qui ont suivi l'agrandissement de l'école ont permis de créer deux classes sèches supplémentaires, deux laboratoires de science et deux classes ressources. Ces classes permettent la mise en place d'une organisation scolaire pour plus d'élèves.

À la lumière de ces analyses, le bâtiment Marie-Victorin n'est pas nécessaire pour accueillir l'ensemble des élèves de secondaire 1 à 5 pour l'année scolaire 2026-2027. Tous les élèves peuvent être accueillis dans un seul bâtiment.

M. Stéphane Lacroix nomme l'importance d'assurer un déroulement adéquat des travaux afin d'éviter des retards qui pourraient impacter la rentrée scolaire et Mme Mc Duff confirme que le CSSP posera les actions nécessaires pour que la rentrée scolaire se déroule bien.

Mme Gazzé répond aux questions et commentaires des membres du CA.

CA-025-12-25 Il est proposé :

De retarder d'un an, soit à l'année scolaire 2027-2028, la décision prise en 2024 d'associer le bâtiment Marie-Victorin à l'école secondaire le Carrefour afin de répondre aux enjeux d'espaces.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service du secrétariat général et des communications

10.3 Politique sur la gestion intégrée des documents du CSSP | Adoption

Mme Annick Loiselle, directrice du Service du secrétariat général et des communications (SSGC), présente ce point.

En vertu de la *Loi sur les archives* (chapitre A-21.1), les organismes publics ont l'obligation d'adopter une politique encadrant la gestion de leurs documents actifs et semi-actifs. Cette exigence vise à assurer la conservation, l'accessibilité et la pérennité des documents. L'élaboration de la *Politique de gestion intégrée des documents* s'inscrit dans cette obligation légale et reflète l'évolution des pratiques en matière de création, d'utilisation et de diffusion de l'information.

Cette politique a pour objectif de garantir une gestion efficace, sécuritaire et conforme de l'ensemble des documents du CSSP. Elle s'applique à toute la communauté du CSSP et précise les principes directeurs ainsi que les rôles et responsabilités de chacun en matière de gestion documentaire.

CA-026-12-25

Il est proposé :

D'adopter la *Politique de gestion intégrée des documents* telle que présentée, afin qu'elle s'applique dès son adoption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources financières

10.4 Dépôt des états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2025

Mme Marie-Andrée Thibault, directrice du Service des ressources financières (SRF), présente ce point.

L'article 286 de la LIP (RLRQ, c. I-13.3) prévoit que « (...) le directeur général soumet l'état financier et le rapport du vérificateur externe au CA du centre de services scolaire, à la première séance qui suit d'au moins 15 jours la date de la réception de ce rapport. »

Les états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2025 audités par la firme Raymond Chabot Grant Thornton sont déposés aux membres du CA.

Une analyse expliquant les résultats financiers de l'exercice clos le 30 juin 2025 est présentée en complément d'information.

Mme Thibault répond aux questions des membres du CA.

CA-027-12-25

Il est proposé :

De recevoir les états financiers du CSSP de l'exercice clos le 30 juin 2025.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources éducatives

10.5 Offre de services pour les élèves HDAA | Adoption

Mme Cindy Dubuc, directrice du Service des ressources éducatives, présente ce point.

Le CSSP a l'obligation de revoir annuellement son offre de services destinée aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA).

À cette fin, le projet d'offre de services modifiée doit être soumis à la consultation du Comité de parents, du Comité paritaire EHDA, du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDA), ainsi que du Comité consultatif de gestion (CCG).

Cette offre de services s'appuie sur la *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, adoptée conformément à l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3).

Les consultations ont été menées auprès des différentes instances au cours du mois d'octobre 2025.

Toutes les instances ont produit un avis ou un compte rendu et se sont prononcées favorablement à l'égard de l'offre de services présentée.

CA-028-12-25

Il est proposé :

D'adopter l'offre de services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage telle que proposée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources matérielles

10.6 Plan d'investissement visant à entretenir, rénover, agrandir ou construire des bâtiments (plan directeur d'investissement) et des budgets associés à ces travaux | Adoption

Mme Marie-Andrée Thibault, directrice du SRF, présente ce point.

En vertu de l'article 266, alinéa 2 de la LIP (RLRQ, c. I-13.3), le CSSP a pour fonction de construire, réparer ou entretenir ses biens.

Le CA a le pouvoir d'adopter la liste des projets d'investissement pour l'année scolaire 2025-2026 quant aux projets à réaliser dans le cadre de la *mesure budgétaire 50620 — Maintien d'actifs dressant la liste des travaux à réaliser en matière de maintien d'actifs immobiliers*. Par la suite, une fois ces plans adoptés par le CA, le pouvoir d'octroyer les contrats nécessaires à la réalisation de ces projets est délégué au directeur général et à d'autres cadres, selon la valeur de ces contrats.

Le processus d'octroi de contrats est encadré par différents encadrements tels que *la Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1), des règlements, décrets, politiques et directives émanant du Secrétariat du Conseil du trésor. Les sommes requises pour atteindre les objectifs d'amélioration du parc immobilier sont importantes. Elles proviennent de différentes mesures du MEQ, notamment la mesure 50620 et la sous-mesure 50621. La liste des projets d'investissement annuel doit être approuvée annuellement par le CA.

CA-029-12-25

Il est proposé :

D'adopter le plan d'investissement 2025-2026 quant aux projets à réaliser dans le cadre de la mesure budgétaire 50620 — Maintien d'actifs, tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. POINTS D'INFORMATION

Direction générale

11.1 Reddition de comptes relative aux pouvoirs de transferts et d'expulsion d'un élève

La reddition de comptes relative au *Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs* précise que le CA est informé à deux reprises pendant l'année scolaire des situations où une des directrices générales adjointes a transféré (article 36) un élève d'école pour une cause juste et suffisante à la demande d'un directeur d'école et où une directrice générale adjointe a expulsé (article 37) un élève de toutes les écoles du Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) à la demande d'un directeur d'école.

Mme Nathalie Mc Duff, directrice générale intérimaire, présente cette reddition de compte aux membres du CA. Aucun transfert ou expulsion n'a été fait depuis la dernière reddition de comptes.

Service du secrétariat général et des communications

11.2 Reddition de comptes sur les procédures judiciaires en cours

Le SSGC procède à une reddition de comptes auprès du CA à deux reprises durant l'année scolaire eu égard aux procédures judiciaires en cours impliquant le CSSP (en demande ou en défense), à l'exclusion des matières de relations de travail.

Mme Annick Loiselle, directrice du SSGC, présente aux membres du CA les procédures judiciaires en cours, de même que celles qui se sont ajoutées ou qui se sont terminées depuis la dernière reddition de comptes.

Service de l'organisation scolaire

11.3 Déclaration de l'effectif scolaire au 30 septembre 2025

Mme Ondine Gazzé, directrice du SOS, vient présenter l'effectif scolaire au 30 septembre 2025.

Les règles ministérielles prévoient que les centres de services scolaires effectuent une déclaration de l'effectif scolaire en formation générale des jeunes basée sur le portrait du nombre d'élèves présents dans les écoles primaires et secondaires au 30 septembre de chaque année.

Le financement des services éducatifs pour les élèves du secteur de la formation générale des jeunes s'effectue sur le portrait des effectifs scolaires présents dans les écoles primaires et secondaires le 30 septembre de chaque année.

Le MEQ émet des règles entourant ce processus que les centres de services scolaires doivent respecter. En lien avec la déclaration des effectifs scolaires au 30 septembre, ces règles sont par exemple, le processus annuel d'admission et d'inscription dans les écoles, l'inscription annuelle au service de garde, le processus de prise des présences le 30 septembre, etc.

De plus, en soutien à ces processus, le MEQ exige que les centres de services scolaires aient des pièces justificatives pouvant être produites sur demande à tout moment (fiche d'inscription à l'école, attestation de présence le 30 septembre, fiche d'inscription au service de garde, certificat de naissance de l'enfant, registre d'assiduité, etc.).

Le SOS est responsable du processus de déclaration des effectifs scolaires en formation générale des jeunes et s'assure annuellement que les règles entourant ce processus soient connues et respectées par tous les employés impliqués dans ce dossier.

Mme Gazzé répond aux questions des membres du CA.

12. ÉCHANGE ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL

Huis clos

CA-030-12-25 Il est proposé que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 21 h 11.

Retour à l'assemblée publique

CA-031-12-25 Il est proposé que l'assemblée redevienne publique.

Il est 22 h 27.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, à 22 h 28 la séance est levée.

Président

Secrétaire générale

AL/sc